



Bras le 21 Août 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2026-227

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 20 août 2026 de la Société AZUR TRAVAUX, 83170 Brignoles, représentée par Monsieur CANESE Christophe

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer la circulation du 26 août au 25 septembre 2026 pour des travaux de renforcement du réseau électrique aérien quartier « Les Ribas de Devensons » et plus précisément à hauteur du n° 686 ancien Chemin de Barjols, devant être réalisés par AZUR TRAVAUX siégeant à BRIGNOLES (Var) ZAC de Nicopolis.

ARRÊTÉ

Art. 1 : Du mercredi 26 août au vendredi 25 septembre 2026 inclus, la circulation sur l'ancien chemin de Barjols entre le N° 606 et le N°864 sera alternée manuellement de 8 heures à 17 heures. Le stationnement sur cette portion de voie sera interdit à tout véhicule à l'exception des véhicules du chantier.

Art. 2 : La Société AZUR TRAVAUX sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de des travaux.

Art. 3 : Des panneaux de signalisation règlementaires seront apposés, pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Art. 4 : Madame la Directrice Générale des Services et la Responsable de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Art.5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin-la -Sainte-Baume
- Le Responsable des Services Techniques de BRAS.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles